

Ville **LUNDI 13 MARS 2022 à 20 H 00** CONSEIL MUNICIPAL des Pavillons-sous-Bois

à l'Hôtel de ville – Salle des Mariages Place Charles de Gaulle

ORDRE DU JOUR

FINANCES

Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme HLM LOGIREP pour l'acquisition de 12 logements locatifs sociaux au 14 avenue Jean Jaurès

SUBVENTIONS 2. Avenant r

Avenant n°1 a la convention d'objectifs et de moyens de l'Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture

- ENSEIGNEMENT JEUNESSE ET SPORTS

 3. Scission de l'école primaire Jean Mace en deux écoles distinctes : une école maternelle et une école élémentaire dès la rentrée 2023
- 4 Classes transplantées - année scolaire 2022-2023 - Ecoles Pierre Brossolette, Jean Mace, Jules Verne et Monceau : indemnité allouée aux enseignants
- ĊJI Convention relative à des interventions de sensibilisation par l'Association "Troubles Et Nous" à destination des équipes d'animation à titre gratuit sur l'année 2023

CONVENTIONS
6. Convention relative à la gestion d'un centre d'hébergement d'urgence - période hivernale 2022-2023

Tableau des emplois - Budget principal Ville

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTS D'ACTIVITE Présentation du rapport annuel d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) au titre de l'année 2021

URBANISME

Concession d'aménagement pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de rénovation urbaine de la ville des modalités de prise en charge financière induites par la procédure contentieuse lors de cession de terrain par Pavillons-sous-Bois - Approbation de l'avenant n°3 au protocole tripartite au traite de concession afin de préciser les

INFORMATIONS

- 10. Concession d'aménagement pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de rénovation urbaine de la ville des de la poudrette Pavillons-sous-Bois - Approbation de l'avenant n°10 au traite de concession relatif à la commercialisation du terrain
- 11. Elaboration en cours du plan local d'urbanisme intercommunal Utilisation de l'article L 153-11 du Code de l'Urbanisme portant sur la décision de surseoir à statuer

QUESTIONS DIVERSES

Les Pavillons-sous-Bois Le 06 mars 2023



Conseiller départemental Philippe DALLIER LE MAIRE,